

Direction générale médicale et scientifique

Dossier suivi par :
Pôle Qualité des Données
Aurélie DESHAYES
Tel. : 01 55 93 64 91
Fax : 01 55 93 69 36
aurelie.deshayes@biomedecine.fr

Direction Procréation, Embryologie et Génétique humaines

Audrey ZEBINA
Tel. : 01 55 93 64 33
Fax : 01 55 93 69 36
audrey.zebina@biomedecine.fr
Réf. DGMS/DPEGH/AZe/SMI 2017-030

La directrice générale

aux personnes responsables et coordinateurs des
centres clinico-biologique d'AMP

Saint-Denis, le **16 OCT. 2017**

Objet : Rappel : Rapport annuel d'activité à partir des données individuelles de 2016

PJ : RAA* et fiches du registre des FIV

Depuis 2015, tous les centres d'AMP transmettent chaque année à l'Agence de la biomédecine à la fois des données individuelles et le rapport annuel d'activité (tableaux de données agrégées).

Afin de faciliter le travail des centres et de limiter l'envoi de données redondantes, nous vous rappelons que cette année **une partie du rapport annuel d'activité 2016 sera élaborée à partir des données individuelles du registre.**

En conséquence :

- **Les centres pourront transmettre leurs données sous la version V2.1 ou V2.2 du registre.**
- Les variables obligatoires pour réaliser ce travail sont plus nombreuses que celles utilisées jusqu'à présent pour l'évaluation des résultats des centres d'AMP (voir ci-après).
- Il est à noter que cela ne concerne que les activités de FIV, techniques particulières incluses. **Les autres activités** (insémination, accueil d'embryons, don de gamètes, préservation de la fertilité, prélèvement chirurgical de spermatozoïdes) **devront, elles, être envoyées sous forme de rapport agrégé** comme précédemment.
- Toutes les tentatives de l'année 2016 (y compris les tentatives à partir de don d'ovocytes et d'ovocytes congelés) ainsi que les ponctions en vue de don d'ovocytes devront faire l'objet d'une transmission des données individuelles et un certain nombre de variables devra être renseigné de manière exhaustive. Ces variables sont indiquées dans le document ci-joint par un surlignage.
- Enfin, pour que le processus de validation des données soit finalisé en mars 2018 (date limite pour la production du rapport annuel de l'Agence), les fichiers devront parvenir à l'Agence de la biomédecine **au plus tard en décembre 2017.**

Le pôle évaluation au sein de la direction PEGh (evaluation.peggh@biomedecine.fr) et le pôle qualité des données (pgd@biomedecine.fr) se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

En vous remerciant pour votre implication dans cette démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Anne COURRÈGES


Directrice générale

* Rapport annuel d'activité